

Les mille sources de la Colère

N° 105

JANVIER 2018

CAP 2022, LA FIN PROGRAMMEE DE LA DGFIP ?

TOUTES LES MISSIONS SONT MENACEES, quelques exemples significatifs :

Cadastre : fin programmée de la mise à jour du plan cadastral par les géomètres et externalisation au privé.

Mission Domaniale : rehaussement des seuils d'évaluation et suppression de 42 brigades avec des vellétés de privatisations évidentes.

Gestion publique : fin de la séparation ordonnateur-comptable annoncée par le Ministre Darmanin, pour la gestion des collectivités importantes et au nom de la suppression des doublons. C'est l'acte de décès de cette filière au sein de la DGFIP.

Directions départementales : suppression progressive de leurs missions, menaçant leur pérennité.

Contrôle fiscal : reculs continus en matière de contrôles de proximité, généralisation du droit à l'erreur réclamé par le MEDEF et mise à mal de l'ensemble des corps de contrôle de l'Etat.

Prélèvement à la source : véritable privatisation du recouvrement, cette réforme va atomiser les structures actuelles, transformer toutes les chaînes de travail et dégrader le service rendu à l'utilisateur.

Informatique à la DGFIP : de l'interministérialité à l'externalisation accélérée en passant par des recrutements d'informaticiens sans qualifications, c'est la liquidation d'une informatique de plein exercice.

Publicité foncière : fermetures en masse des SPF à court terme et menace sur la pérennité même de la mission à la DGFIP, suite à l'accès au fichier immobilier donné aux notaires.

Dans ces conditions, parler de sabotage pur et simple de la DGFIP par ce gouvernement est une réalité. Combien de suppressions d'emplois encore à venir ? 15 000 ? 20 000 ? Difficile à estimer avec précision. Une chose est claire : cela va encore mettre à mal la réalisation de nos missions, et avoir des répercussions sur l'ensemble de nos concitoyens. C'est tout le service public qui sera impacté, car notre administration est au cœur de l'appareil d'Etat.

CAP 2022 : LES DROITS A LA DECHIQUETEUSE

Avec CAP 2022, une nouvelle étape est franchie dans la destruction des fondements même de notre administration. La CGT Finances Publiques appelle à l'unité pour construire ensemble la défense de nos missions et des droits et garanties des personnels.

Le président de la République et le gouvernement se livrent à une entreprise systématique de destruction des acquis des droits des salariés issus de 1936, de 1945 (CNR) et de 1968. A terme, c'est le statut qui est dans le viseur Jupiterien.

Dans cette logique, les droits et garanties des agents constituent un obstacle qu'il s'agit de faire sauter. C'est le sens des annonces de Bruno Parent sur les règles de mutation.

La CGT Finances Publiques a compris que seule prévaut la logique budgétaire dans leur raisonnement :

Rendre les personnels plus mobiles pour finaliser les restructurations ou fermetures des services et mettre en place des services supra départementaux (CSRH et SIA, recettes non fiscales de l'Etat, Pôle de gestion des consignations, les Centre de services partagés, les services facturiers...).

Economiser sur la formation professionnelle en privilégiant les postes au choix, et en recrutant un maximum d'agents et cadres en sorties d'écoles pour rentabiliser leurs diplômes, faire de la formation à la carte (informaticiens, juristes...), et formater les effectifs. Utiliser les leviers de PPCR et du RIFSEEP pour **faciliter les mobilités entrantes et sortantes** dans les réorganisations de missions découlant du programme « action publique 2022 ».

C'est l'existence même de notre administration à réseau déconcentré qui est menacée par le gouvernement. Pour cela, la direction générale entreprend de passer nos droits et acquis à la déchiqueteuse.

DISPARITIONS INQUIETANTES LE RETOUR

A l'heure où va s'ouvrir le tant attendu outil d'achats des fournitures de bureau, il nous est signalé des disparitions de correcteurs. Escargots ou souris, chacun les nomme comme il l'entend mais tous sont priés de les laisser dans leur habitat naturel : l'armoire du service qui les a commandés.

La fuite d'escargots entraînant le cadenasage des armoires, certains collègues devront bientôt envoyer des mails en triple exemplaire pour obtenir un stylo neuf.

Sifflons la fin de la récré, chacun ses jouets et tout le monde à son poste !

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT !

Dans une missive (un missile?) du 12 octobre dernier mais rendue publique seulement le 20 décembre, la cour des comptes étrille les rémunérations de l'encadrement des ministères économiques et financiers. Et ce sont plus particulièrement nos (très, très) « chers » n°1 départementaux qui sont au centre de ce document très court (8 pages) qui ne mâche pas ses mots.

Petits extraits choisis : Des dispositifs de rémunération sans fondement légal / La sur rémunération relative des administrateurs généraux des finances publiques est manifeste / Le niveau de rémunération des comptables supérieurs ne se justifie pas par les charges résultant en pratique de leur responsabilité propre.

Avec une rémunération annuelle moyenne oscillant entre 160 000 € et 200 000 € (255 000 € pour la médaille d'or) nos gros salaires relèguent même le « pauvre » directeur général au 39^{ème} rang des fonctionnaires les mieux payés de la DGFIP. A ce tarif, on comprend bien qu'ils n'aient aucun état d'âme à supprimer par wagons des emplois dans leurs départements respectifs. A ce niveau-là, avoir des états d'âme relèverait de la goujaterie et de l'ingratitude ! Bizarrement, l'outil de propagande Ulysse n'a pas fait la une sur cette info... Sans doute un oubli.

ULYSSE 19, L'INFO EN CONTINU !

Le Mille source de la Colère trouve enfin de la concurrence dans l'information locale.

C'est avec plaisir que nous avons constaté qu'Ulysse 19 relaie les actualités locales en temps réel. A qui devons-nous ce réveil ?

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

L'année 2018 sera celle des élections professionnelles. Notre DG a imposé le vote électronique contre l'avis de la CGT.

Nous espérons que le vote électronique ne découragera pas les agents.

Il ne s'agit pas simplement d'élire des représentants du personnel, mais aussi de donner les moyens aux syndicats d'exister : donner la possibilité aux militants de bénéficier de droits syndicaux afin de tenir des HMI, préparer de l'information, « éplucher » de la documentation...



J'adhère en ligne à la CGT Finances Publiques

>>>>> ICI<<<<<<